
Nombre de membres

Séance du mercredi 10 avril 2024

en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 03 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Madame Patricia LOISEAU (Maire).

Présents : 9

Votants : 9

Sont présents : Patricia LOISEAU, Jean-François DELPORTE, Fabien BONNIER, Suzanne BRAYETTE, Florence BONNIER, Sébastien FAGONT, Davy LATIZEAU, Dominique LECOURT, Florence PICARD

Représentés :

Excuses : Romain RICADA

Absents : Thibaut RICADA

Secrétaire de séance : Florence BONNIER

Madame Le Maire ouvre la séance à 19 heures. Le nombre de présents étant de 8, le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer conformément à l'article L 2121.17 du CGCT.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

La lecture du dernier procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2024 apporte deux observations sur les questions diverses :

- Pour le déplacement du poteau d'entrée d'agglomération, le panneau d'agglomération sera déplacé **si** le conseil municipal est favorable.
- Une erreur sur le lieu de l'abribus inondé à cause des travaux d'ENEDIS, il se situe au FAYS et non aux CAQUETONS.

Après modification le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Objet : Aide financière pour la cantine du RPI de Chézy sur Marne 2024/2025 - DE_2024_017

Le conseil municipal discute de la reconduction de la participation financière faite aux parents de la commune pour les enfants prenant leurs repas à la cantine du RPI de Chézy sur Marne pour 2024/2025.

Après avoir **délibéré**, le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- qu'une participation financière sera accordée aux enfants qui prennent leur repas à la cantine de l'école de Chézy sur Marne, à hauteur de 2,00 € par enfant pour l'année scolaire 2024/2025. Pour une participation annuelle d'un montant maximum de 10 000€.
- que la reconduction de cette participation financière sera votée annuellement au moment du vote du budget.
- que cette participation sera versée directement au RPI de Chézy sur Marne.

Objet : Vote du budget primitif - chapelle sur chezy - DE_2024_018

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de La Chapelle sur Chezy,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de La Chapelle sur Chezy pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 572 726.61 Euros

En dépenses à la somme de : 572 726.61 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	182 404.04
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 900.00
014	Atténuations de produits	13 532.00
65	Autres charges de gestion courante	81 521.14
68	Dot. aux amortissements et provisions	2 955.49
023	Virement à la section d'investissement	7 262.49
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		334 575.16

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	300.00
70	Produits des services, du domaine, vente	1 677.00
73	Impôts et taxes	88 661.00
74	Dotations et participations	136 955.88
75	Autres produits de gestion courante	9 000.00
76	Produits financiers	1.50
002	Résultat de fonctionnement reporté	97 979.78
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		334 575.16

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	10 560.00
204	Subventions d'équipement versées	2 329.38
21	Immobilisations corporelles	150 527.42
23	Immobilisations en cours	62 269.09
16	Emprunts et dettes assimilées	450.00
041	Opérations patrimoniales	10 560.00
001	Solde d'exécution section investissement	1 455.56
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		238 151.45

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	141 811.18
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 612.04
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	56 500.25
165	Dépôts et cautionnements reçus	450.00
021	Virement de la section de fonctionnement	7 262.49
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 955.49
041	Opérations patrimoniales	10 560.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		238 151.45

ADOpte A LA MAJORITE

Objet : Etude des devis pour une entreprise de nettoyage

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un nouveau devis pour le nettoyage de fond de la salle du Foyer Rural et le nettoyage des vitres. La proposition de Marc CLEAN fait apparaître la somme de 325 € TTC.

Une décision sera prise lorsque la salle aura besoin d'un nettoyage.

Objet : Tour de garde pour les élections européennes

Validation du planning de tour de présence.

Objet : Délibération portant sur le déplacement du panneau d'agglomération situé rue principale D15 face à l'intersection de Nogent l'Artaud D862 - DE_2024_019

Madame le Maire,

Considérant la vitesse excessive des automobilistes sur la départementale RD15, la topographie des lieux et le profil de la voirie, propose au Conseil Municipal de déplacer le panneau d'agglomération situé rue Principale PR 32+707 à l'intersection de la RD 15 et de la rue de Saint Cloud au PR 32+825 afin que la limitation de vitesse soit de 50 km/h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 1 voix contre (S. FAGONT), ACCEPTE la proposition.

QUESTIONS DIVERSES

- Passage de la flamme olympique à Château-Thierry le 17 juillet à partir de 8h30. La Communauté de Communes de Charly demande à la commune de lui céder l'emplacement réservé pour y organiser divers évènements. La commune, n'étant pas intéressée, cède son emplacement à la C4.
- Adhésion au refuge de la Picoterie : La commune verse une subvention à l'Association de Défense des Animaux de l'Omois qui semble être la même organisation. Se renseigner auprès de cette association. Adhésion à La Picoterie à revoir.
- Lame de déneigement et saloir : M. D'HAYER entreposera le matériel dans un de ses hangars.
- L'entreprise Beaujean interviendra à l'automne pour le curage des fossés.
- L'agent communal s'occupera de nettoyer l'entrée des buses dans les fossés de rejet des eaux pluviales.
- Contacter le propriétaire du terrain au 4 route de Saint Cloud pour qu'il effectue ses branchements de réseaux avant le début des travaux pour le chemin piétonnier.
- Inondation de l'arrêt de bus au Fays : La mairie contactera le nouveau responsable secteur de Enedis pour résoudre le problème.
- Ecoulement des eaux rue Principale au niveau des écluses et des apports volontaires. Demander à l'entreprise Rondeau TP lors des travaux pour le chemin piétonnier de regarder d'où vient le problème.
- Demander un devis pour la réfection de la porte (côté rue) de l'église.
- Devis pour le grillage du cimetière à actualiser.
- Cimetière : Contacter des entreprises pour réaliser des allées utilisables par des personnes à mobilité réduite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20 minutes.

La secrétaire de séance,
Florence BONNIER

Le Maire,
Patricia LOISEAU